

AVIS DES ASSEMBLEES -CLE du SAGE Sarthe AMONT

Date : 14/03/2019
Dénomination : CLE du SAGE Sarthe amont
Code postal : 61000
Commune : ALENCON
Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org
n° téléphone : 02-33-82-22-72

Votre avis est demandé sur le document des questions importantes selon l'ordre suivant :

Calendrier de travail et état des eaux (Sdage)		
Le calendrier de travail vous paraît-il clair ?	<input type="radio"/> Oui	
	<input type="radio"/> Non	
	<input checked="" type="checkbox"/> Sans avis	
La présentation de l'état des eaux vous paraît-elle claire ?	<input type="radio"/> Oui :	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non : la CLE comprend la difficulté à synthétiser l'ensemble des données du bassin loire bretagne. Une classification de l'état écologique par département permettrait, selon elle, de mieux appréhender les divergences de qualité des eaux sur le bassin	
	<input type="radio"/> Sans avis	
Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires ?	<input type="radio"/> Non	
	Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?	<i>Quel est l'état des eaux dans le bassin - Les eaux de surface - p15 : Les données qualitatives permettent d'identifier des tendances, qui sont malheureusement basées sur les états 2013, soit 6 ans auparavant. La CLE souhaiterait la mise en place d'un suivi plus ciblé et plus fréquent des masses d'eau superficielle, en particulier pour celles qui ont fait l'objet de travaux de restauration de la qualité</i>

Qualité (Sdage)

<p>Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?</p>	<p><i>Evolution de la DBO5 des cours d'eau - p 21 : Il semble important de s'assurer que le graphique d'évolution de la DBO5 soit effectivement représentatif de l'amélioration des cours d'eau sur le Bassin. Une information sur les nitrates et le phosphore permettrait de nuancer l'évolution depuis 1971, tout en démontrant une amélioration.</i></p> <p><i>Encourager la maîtrise et la réduction de l'usage des pesticides en vue d'en diminuer l'impact - p 27 : Concernant les pesticides, la solution réglementaire ne permet pas de répondre suffisamment aux enjeux environnementaux (une molécule disparaît et une autre apparaît). Au-delà des actions de formation, un accompagnement technique pour limiter ou stopper leurs usages et une promotion de ces bonnes pratiques semblent indispensables.</i></p> <p><i>Garantir le niveau de traitement des eaux usées dans la durée - p 29 : Concernant les pollutions ponctuelles des agglomérations, il existe encore des stations d'épuration qui ne respectent pas la Directive européenne, menaçant ainsi des pénalités fortes pour l'état en plus d'une dégradation de la qualité des milieux. La CLE souhaiterait voir apparaître une obligation de résultats de ces collectivités en bloquant par exemple toutes les autorisations (administrativement et financièrement) tant que ces obligations réglementaires ne seraient pas respectées.</i></p>
<p>Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si oui, merci de préciser lesquelles ?</p>	<p><i>Les têtes de bassin versant demeurent les plus exposées aux pollutions, tout en sachant qu'elles disposent de fortes capacités d'auto-épuration. Une prise en compte de ces milieux semble indispensable pour améliorer la qualité des eaux. Par ailleurs, la CLE rappelle que la DCE a introduit un objectif de non dégradation de l'état des masses d'eau. Il convient ainsi, d'encourager toute action permettant le maintien du bon état.</i></p>

Milieux aquatiques (Sdage)

<p><i>Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ?</i></p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?</p>	<p><i>Empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le fonctionnement des milieux dégradés - p 45 : Taux d'étagement et de fractionnement : Ces indicateurs ne permettent pas de mettre en avant une des possibilités de réduction de l'impact des ouvrages sur les cours d'eau qu'est la gestion des ouvrages. Cette dernière, même si elle ne répond pas en globalité aux objectifs de continuité et de morphologie, demeure la plus simple à mettre en oeuvre et doit être le minimum observé sur l'ensemble des ouvrages. L'une des problématiques des ouvrages sur la Sarthe amont est l'impossibilité technique de les manoeuvrer ou l'absence de gestionnaires suffisamment réactifs.</i></p> <p><i>Quelles valeurs des services rendus par les zones humides - p 47 : La CLE constate encore trop régulièrement des compensations de Zones Humides, alors que l'évitement et la réduction semblent peu étudiés. Concernant cette compensation, le volet biodiversité est très souvent mis en avant alors que les aspects quantitatifs (soutien d'étiage, inondation) et qualitatifs (épuration) ne sont que très rarement compensés. Pour une grande majorité des dossiers, les compensations de destruction des zones humides sont des réhabilitations ou des création de mares.</i></p> <p><i>Mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité (...) - p 48 : Il serait bon d'ajouter la quantité des eaux à la phrase suivante : Les interventions sur la continuité, sur la qualité des eaux, sur la gestion piscicole... contribuent également directement au rétablissement des populations de poissons (...)</i></p>
<p><i>Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ?</i></p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si oui, merci de préciser lesquelles ?</p>	<p><i>Au même titre que les zones humides, les têtes de bassin versant, au-delà de problématique de définition et de délimitation, nécessiteraient un chapitre "des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer"</i></p>

Quantité (Sdage)

<p>Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?</p>	<p><i>Poursuivre les efforts d'économie d'eau - p 37 : Une attention particulière doit être apportée à la réutilisation des eaux grises. En effet, comme indiqué, une part importante des eaux prélevées dans le milieu rejoigne les cours d'eau après traitement. La réutilisation de ces eaux grises ne doit donc venir qu'en substitution pour être intéressante d'un point de vue quantitatif.</i></p> <p><i>Réduite les risques liés aux inondations - p 39 : Concernant les inondations, une préservation des zones d'expansion des crues vis-à-vis de l'urbanisation et une réhabilitation des têtes de bassin versant pour décaler dans le temps les ondes de crues semblent nécessaires. La CLE rappelle aussi que la protection des zones d'expansion de crues ne doit pas être limitée aux périmètres des PPRI. Les SAGE (leur règlement) offrent la possibilité de les protéger à l'échelle du bassin versant. Il semble utile que la complémentarité entre les règlements de SAGE et les règlements de PPRI soit renforcée et expliquée.</i></p>
<p>Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p>Si oui, merci de préciser lesquelles ?</p>	<p><i>Concernant l'irrigation, au-delà des retenues de substitution, qui peuvent répondre en partie au problème du déficit estival, un accompagnement technique vers des systèmes moins consommateurs pourraient être envisagés. Une attention particulière doit être portée également sur les plans d'eau, qui impactent directement et indirectement (via l'augmentation de la température de l'eau) les quantités d'eau disponibles.</i></p> <p><i>Concernant les usages domestiques, il convient aussi d'accompagner les citoyens vers des comportements plus responsables visant à réduire la consommation d'eau.</i></p> <p><i>Concernant les inondations, la CLE souhaite qu'une réflexion ait lieu sur les pratiques des citoyens pour limiter le ruissellement des eaux pluviales. De manière générale, la CLE demande que toute action d'aménagement du territoire visant à limiter les vitesses de ruissellement et permettre l'infiltration in situ doit être encouragée. La CLE demande à ce que la réduction du risque d'inondation soit une question traitée à part entière dans le SDAGE.</i></p>

Gouvernance (Sdage)

<p>Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ?</p>	<input type="radio"/> Non <p>Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?</p>	<p><i>Sage : comment mieux articuler la planification et l'action - p 55 : même si le SDAGE Loire Bretagne donne une réelle place au SAGE et à la CLE dans la gestion de l'eau, il est encore difficile pour les CLE de se faire entendre auprès de certains maîtres d'ouvrages locaux. L'absence de la planification dans la GEMAPI et de contraintes financières peuvent générer des déséquilibres sur les territoires et mettre à mal les principes de solidarité amont/aval et urbain/rural. Améliorer la cohérence avec les politiques sectorielles et l'aménagement du territoire - p 56 : La gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques doit être une question transversale et commune aux SDAGE et aux politiques agricoles, énergétiques et de planification urbaine.</i></p> <p><i>Un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible - p 58 : Il est indiqué que "connaître et surveiller nécessite de renforcer la cohérence des réseaux de mesure et leur représentativité", alors que bon nombre de stations de mesure se retrouvent dans des réseaux tournants avec des périodicités de mesure diminuées. La CLE souhaite attirer l'attention du comité de bassin sur ce point, puisqu'elle soutient le fait d'améliorer l'efficacité du réseau de mesure tout en cherchant à limiter son coût, mais ne pourrait soutenir une réponse uniquement financière, qui générerait des incompréhensions techniques vis-à-vis de l'interprétation de l'atteinte du bon état.</i></p> <p><i>Hiérarchiser nos priorités d'action pour optimiser les moyens humains et financiers mobilisés - p 59 : La CLE comprend et soutient la volonté du SDAGE de limiter les dépenses publiques dans un contexte contraint. Néanmoins, elle s'inquiète sur l'onglet évaluation de l'efficacité à l'aide d'indicateurs mesurables. Il est en effet nécessaire de comprendre que les actions réalisées dans un milieu naturel, même anthropisé, ne pourront pas obligatoirement disposer d'indicateurs d'évolution (ex des zones humides, des liens nappe / cours d'eau, ...), qui sont souvent multi factoriels.</i></p> <p><i>La CLE demande que le SDAGE encourage l'organisation d'une gouvernance à l'échelle des bassins versants pour traiter la question de la réduction du risque d'inondations.</i></p>
<p>Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <p>Si oui, merci de préciser lesquelles ?</p>	<p>Actions complémentaires...</p>

Avis global sur les questions importantes et le programme de travail (Sdage)

	<input type="radio"/> Favorable
	<input type="radio"/> Défavorable
	<input type="radio"/> Sans avis

Questions importantes (PGRI)

Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ?	<input type="radio"/> Non	
	Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?	<i>Augmenter la sécurité des populations exposées - p 20 : La CLE approuve la position du PGRI qui indique que la prévention la plus efficace reste, bien évidemment, d'éviter l'urbanisation en zone inondable. La difficulté réside néanmoins dans les secteurs où il n'existe pas de PPRI ou d'atlas des zones inondables et sur les nouveaux types d'inondation (ruissellement).</i>
Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Si oui, merci de préciser lesquelles ?	<i>Actions complémentaires...</i>

Programme de travail (PGRI)

La présentation du programme de travail vous paraît-elle claire ?	<input type="radio"/> Oui	
	<input type="radio"/> Non	
	<input checked="" type="checkbox"/> Sans avis	
Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?	<i>Observations...</i>

Calendrier (PGRI)

La présentation du calendrier vous paraît-elle claire ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
	<input type="radio"/> Non	
	<input type="radio"/> Sans avis	
Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?	<i>Observations...</i>

Avis global sur les questions importantes, le programme de travail et le calendrier (PGRI)

Favorable

Défavorable

Sans avis